



Règlement de la course pédestre La Verriéroise

1 - PRÉSENTATION DES STRUCTURES DU SERVICE

La Verriéroise est organisée le 14 mai 2023

Départ et arrivée Parc Sportif Philippe Cousteau avenue de Monfort 78320 La Verrière

- **Course 5 kms : Départ : 9h45**
- **Course 10 kms : Départ : 10h00**
→ *Les horaires doivent être précisés*

2 - ORGANISATEUR

Ville de La Verrière
Avenue des Noës
78320 La Verrière

3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés FFA et non-licenciés. Chaque coureur doit impérativement présenter, lors de son inscription, soit sa licence de l'année en cours, soit un certificat médical (ou une copie) datant de moins de 1 an au 14/05/2023 et sur lequel apparaît la mention « non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition ou de la course hors stade en compétition ».
 - Les épreuves du 5 kms et du 10 kms sont ouvertes à partir de 16 ans (nés en 2007 et avant).
 - Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.
 - Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil hormis de type goélette.
 - Heure d'arrivée maximum :
 - o Course 5 kms : 12h30
 - o Course 10 kms : 12h30
- Passé ce délai, les concurrents sont considérés comme hors course, ils peuvent continuer sous leur seule responsabilité et doivent alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.
- L'athlète doit porter visiblement, pendant l'intégralité de la compétition, un dossard fourni par l'organisation.
 - Le chronométrage est assuré par puce électronique intégrée au dossard.
 - Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Tout participant rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Tout individu disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement peut être disqualifié. Le dossard doit être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

4 - INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font via le site d'inscriptions en ligne : <https://la-verrieroise-2023.onsinscrit.com/>

Tout engagement est ferme et définitif et ne donne pas lieu à un remboursement en cas de non-participation. Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

- **Tarif 5 kms** : 5 euros.
- **Tarif 10 kms** : 10 euros

5- RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards sont à retirer sur présentation d'une pièce d'identité le :

- o En mairie les jeudis 4 mai et 11 mai aux heures d'ouverture (13h30 -19h) du Service Sports et de la Vie Associative.
Et en matinée de 9h à 11h30 : vendredi 5, mardi 9, mercredi 10 et vendredi 12 mai.
- o Le dimanche 14 mai 2023 de 08h30 à 09h30 à l'espace course .

ATTENTION :

Il est conseillé aux coureurs de retirer leur dossard au plus tard le vendredi 12 mai ou d'arriver suffisamment tôt. En cas de non-délivrance d'une licence autorisée et à jour ou d'un certificat médical non conforme lors de l'inscription, la participation à la course sera refusée il est obligatoire de présenter l'un de ces documents lors du retrait du dossard.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

6- ASSURANCE/ RESPONSABILITÉ

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Cette assurance responsabilité civile prend en charge les conséquences pécuniaires de l'organisateur, des bénévoles et des participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance « individuel accident » couvrant leurs propres risques.

Des consignes pour le dépôt de sacs/bagages à destination des coureurs seront disponibles sur le lieu de départ de la course.

La direction décline toute responsabilité en cas de dégâts ou de vols concernant les effets personnels des visiteurs déposés dans les consignes à bagages.

7 - CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

- **Classements :**

- o Un classement Scratch H/F pour le 5 kms
- o Un classement Scratch H/F pour le 10 kms

- **Récompenses : Bon d'achat INTERSPORT MAUREPAS 1^{er}/100€ ; 2^{ème}/50€ ; 3^{ème}/30€**

- o Lots aux 3 premiers Hommes au classement général du 5 kms
- o Lots aux 3 premières Femmes au classement général du 5 kms
- o Lots aux 3 premiers Hommes au classement général du 10 kms
- o Lots aux 3 premières Femmes au classement général du 10 kms

+ Pour tous les participants 1 bon d'achat d'une valeur de 10€ INTERSPORT MAUREPAS

- Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur le site internet de la Fédération Française d'Athlétisme. Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime.

8- RAVITAILLEMENTS

Cette course est en semi autosuffisance, il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaires.

Postes de ravitaillement pour les deux courses:

- A mi-parcours
- A l'arrivée.

9- ENVIRONNEMENT

Parce que nous aimons la nature, respectons-la.

Ne jeter ni papiers, emballage de barres, tubes. Quelques grammes en plus dans vos poches ne vous retarderont pas.

Gardons l'esprit running, toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée.

10 SECURITE ET SOINS

- Les différentes épreuves se déroulent en ville et sur chemins.
- Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.
 - En cas d'abandon ou de problème physique, le coureur peut être récupéré sur les différents points de ravitaillement du parcours. Il est alors pris en charge par un serre-fil de la course ou un bénévole en poste. Des patrouilleurs en VTT assurent la sécurité des coureurs et de la course. Si l'organisation ou l'équipe médicale stoppe la course pour le prendre en charge et que celui-ci n'obtempère pas, la responsabilité de l'organisation est déchargée.
- De part de sa participation, le concurrent renonce à tout droit à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.
- En cas de force majeure, l'organisateur peut à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en sont prévenus par tous les moyens possibles. Ils doivent alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entraîne de facto la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne peut prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

11 – ANNULATION

- En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral, de requête de l'autorité administrative ou de tout autre motif indépendant de la volonté des organisateurs ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves, ou d'y mettre fin à tout instant, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement ou indemnité.
Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles et ils devront alors se conformer strictement aux directives des organisateurs.



Règlement de la Course Pédestre Juniors « La Verriéroise »

- 1- **Définition de la course enfant :** A l'occasion **Course Pédestre Juniors « La Verriéroise »** la ville de La Verrière organise une course à pied réservée aux enfants nés entre 2008 et 2015.
Les enfants nés entre 2008 et 2011 effectuent une course de 2,4 kms. Les enfants nés entre 2012 et 2015 effectuent une course de 1 km. La course est chronométrée avec classement 3 premières filles et 3 premiers garçons, dans les catégories : 2015-2014 / 2013-2012 / 2011-2010 / 2009-2008
La participation à cette course est gratuite
- 2- **Inscriptions :** Le bulletin d'inscription est à remplir et à signer par le responsable légal et à renvoyer par mail à l'adresse suivante : service.sports-laverriere.fr.
Les inscriptions sont possibles jusqu'au jeudi 11 mai 2023 dans la limite des places disponibles.
Le nombre de coureurs est limité à 60 enfants par course (1km et 2.4kms)
Chaque enfant devra se présenter accompagné d'un adulte majeur responsable le jour de la course.
- 3- **Départ :** Le départ se fera sous l'arche officielle de départ, au Parc Philippe Cousteau, à **11h30 pour la course de 1,2km** et à **11h45 pour la course de 2,4kms**.
- 4- **Arrivée :** L'arrivée se fera sous l'arche officielle de départ.
- 5- **Parcours emprunté :**
 - **Parcours pour les plus jeunes :** Départ sous l'arche de départ au Parc Philippe Cousteau ➤ ➤ Arrivée sous l'arche officielle.
 - **Parcours pour les plus grands :** Départ sous l'arche de départ au Parc Philippe Cousteau ➤ miniature ➤ sous l'arche officielle.
- 6- **Assurance & Responsabilité :** Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés sont couverts par l'assurance de leur licence. Les non licenciés doivent être assurés personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, dommage corporel ainsi que vol.
- 7- **Droit à l'image :** Tout concurrent autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître. Conformément à la loi Informatique et Liberté, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification les concernant.
- 8- **Sécurité :**
Pour des raisons de sécurité et d'affluence, il n'est pas possible aux accompagnants de courir aux côtés de leurs enfants (vélo compris). Le parcours emprunté sera balisé et coupé de toute circulation de voitures. Des bénévoles seront positionnés sur la course et à chaque intersection. Ils s'assureront du bon déroulement de la course.

En cas d'abandon de course, l'enfant devra rester sur le parcours et le finir en marchant. Un bénévole fermera la course pour ainsi s'assurer de la bonne arrivée de chaque enfant.

En cas de sortie de l'enfant du parcours balisé, il ne pourra plus être considéré sous la responsabilité de l'organisation.

L'organisation considère que ces démarches ont été expliquées à chaque enfant par son responsable légal.

En dehors des temps de course (avant le départ et après l'arrivée), les enfants restent sous l'entière responsabilité des adultes majeurs accompagnants.

L'adulte majeur accompagnant devra rejoindre son enfant après l'arrivée.

9- Intempéries & cas de force majeure : En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral, de requête de l'autorité administrative, de contraintes sanitaires ou de tout autre motif indépendant de la volonté des organisateurs ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la course enfant, ou d'y mettre fin à tout instant. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles et ils devront alors se conformer strictement aux directives des organisateurs.

10- Acceptation complète du règlement : Le fait de s'engager et de participer à cette épreuve implique la connaissance et l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement.